



Strasbourg, le 24/07/2022

Madame la Députée, Monsieur le Député,

La sortie de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) de la Région Grand Est a été un thème important lors des élections législatives du printemps dernier dans les deux départements du Rhin : plusieurs candidats (et leurs soutiens) ont pris l'engagement d'œuvrer en faveur de cette revendication partagée par une large majorité de nos concitoyens. Aujourd'hui le moment est venu de traduire en actes ces promesses de campagne et, pour ceux qui défendent des positions différentes, de respecter la volonté de la population, telle qu'elle a été exprimée à plusieurs reprises et sous différentes formes.

La conjoncture politique est marquée par de nombreuses incertitudes, mais aussi par des opportunités de réformes structurelles pour répondre à la profonde crise de confiance dont l'abstentionnisme record des derniers scrutins est l'alarmante illustration. Parmi les changements attendus, la restructuration du modèle démocratique français et tout particulièrement de l'organisation des régions, est indispensable. En 2021, la création de la CeA n'a pas répondu aux attentes de la population et, au contraire, révèle aussi son insuffisance au regard des exigences d'une bonne gestion publique. Seule la transformation de la CeA en collectivité à statut particulier permettra de bâtir pour l'Alsace un avenir fidèle à sa géographie rhénane, à son histoire franco-allemande, à sa société pluraliste et à sa culture humaniste.

Nous demandons aux parlementaires alsaciens, sans distinction d'origine ou de parti, qu'ils mettent tout en oeuvre pour réussir cette grande ambition qui doit dépasser les intérêts personnels et les clivages conjoncturels. Loin d'être une revendication égoïste, ce sera une expérience d'avant-garde qui pourra profiter à tous ceux qui voudront s'en inspirer et permettra -de surcroît- de réaliser de véritables économies budgétaires.

Dès le mois de septembre, les associations signataires de cette lettre espèrent ouvrir avec vous une discussion féconde sur les voies et moyens nécessaires pour mettre en place une Région européenne d'Alsace (ReA). En effet, attendre la fin du mandat actuel (2028) rendra toute modification plus difficile. Il leur paraît donc indispensable qu'une proposition de loi soit déposée dès cette session d'automne afin que la loi puisse être votée dans des délais permettant une mise en oeuvre en 2024.

En vous présentant nos vœux de succès pour la mission qui vous a été confiée par le suffrage universel, nous restons à votre disposition pour fixer un entretien et vous prions d'agréer nos salutations alsaciennes.

Pierre Klein
Président ICA

Robert Hertzog
Secrétaire général MPA

Jean-Daniel Zeter
Président CPA

Adresse de correspondance : cpaicampa@gmail.com